



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Reçu le 20.08.24

Scanné le \_\_\_\_\_

24.PET.7

François Brélaz  
Sous le Mont 9  
1033 Cheseaux-sur-Lausanne

Le 12 août 2024

[francois.brelaz@bluewin.ch](mailto:francois.brelaz@bluewin.ch)  
tél. 021 731 19 15

## Pétition à l'intention du Grand Conseil vaudois pour transmission au Conseil d'Etat

# Examens médicaux des conducteurs de plus de 75 ans, modifications des règles hasardeuses !

Jusqu'en 2019 les conducteurs devaient faire des tests médicaux dès l'âge de 70 ans, puis cette date limite a été relevée à 75 ans.

Or les tests actuels sont discutables, même si je ne mets pas en cause l'examen chez l'ophtalmologue et l'examen médical proprement dit, par exemple taper avec un marteau en caoutchouc sur les genoux du patient pour connaître ses réactions.

Je parle du test neurologique qui doit déterminer si le patient présente des troubles d'Alzheimer. Je ne dirais pas que tout est à jeter mais il y a des exercices discutables. On me demande quel jour nous sommes. Si toute personne qui a internet ou est abonnée à un journal le saura, cela n'est pas nécessairement la préoccupation première de certaines personnes idéalistes et cela n'empêche pas de conduire ! Ensuite un test complètement débile : on me montre les dessins d'un rhinocéros, une girafe et d'un chameau et il faut dire de quelle espèce il s'agit ! Il y a un test de calcul où l'on part de 100 et il faut déduire chaque fois 7, soit 93, 86, 79, 72 etc, Il faut aussi dessiner une horloge à 11 heures 10. Le praticien me dit 5 mots que je devrai répéter un peu plus tard. Sur une feuille blanche il y a des petits ronds à l'intérieur desquels des lettres, A, B, C... et des chiffres 1, 2, 3... et il faut relier la lettre A au chiffre 1, la B au chiffre 2 etc. Il faut aussi dessiner un cube et dire 11 mots commençant par « f » en une minute. Et là je trouve que c'est trop difficile !

Il faut aussi marcher sur la pointe des pieds, puis sur les talons, puis comme un mannequin, les pieds l'un devant l'autre. Un médecin m'a dit avoir eu récemment une personne de 96 ans qui était venue pour l'examen. Peut-on vraiment demander à une personne de cet âge de marcher sur la pointe des pieds ?

Chaque test est évalué pour lui-même et reçoit une note. Il faut 26 points pour réussir sur un maximum possible de 30. Relevons que les spécialistes en neurologie ne mettent pas de points mais font des considérations.

Un article que je publie dans le courrier des lecteurs de 24 Heures suscite de nombreuses réactions. Une personne habitant un hameau me téléphone. Elle faisait l'examen chez le

médecin de famille mais celui-ci a pris sa retraite. Alors elle est allée dans un cabinet comptant plusieurs médecins, évidemment plus jeunes. A la fin de la consultation, alors que la personne estime que cela s'est bien passé, le praticien lui dit qu'elle a raté car n'ayant atteint que 25 points. Le patient parlemente car pour lui c'est une catastrophe (du reste il n'en dormira pas la nuit suivante.) Finalement le médecin lui dit qu'il va en parler avec son supérieur et deux jours plus tard on lui téléphone pour lui dire que son examen est validé et qu'elle garde son permis. Un conducteur me signale qu'à deux ans d'intervalle il a fait le même test !

Et il faut savoir que les conducteurs ne sont pas égaux face aux médecins. Un couple me signale qu'il a passé l'examen sans test écrit. Une dame me signale qu'après avoir eu quelques problèmes lors du test neurologique, elle a dû en faire un second d'une durée de 2 heures chez un spécialiste pour la modique somme de 900.- fr. Il y a aussi cette personne pour laquelle le test ne se passe pas très bien mais, diplomate, le médecin prolonge le permis pour un année. Et il y a aussi des médecins de famille qui connaissent bien leur patient et renouvellent le permis sans examen particulier. Visiblement, les conducteurs seniors ne sont pas égaux face aux médecins !

Il y a aussi le cas de ce senior qui affirme s'être retrouvé devant une jeune doctoresse qui, selon lui, se prenait pour le bras armé du Service des Automobiles et de la Navigation ! Beaucoup de témoignages montrent que les choses se gâtent lorsqu'un médecin de famille prend sa retraite et que le senior se retrouve devant un jeune médecin car le test Alzheimer, appliqué à la lettre, est une machine à retirer les permis !

On peut même se demander si tous les jeunes médecins ont assez de diplomatie et de tact pour faire passer un test neurologique à une personne qui peut avoir 60 ans de plus qu'eux ! La peur de la perte du permis de conduire est une épée de Damoclès chez les seniors car n'importe quel accrochage peut mener à son retrait.

L'exemple suivant est éloquent : Un conducteur traverse un village vaudois sur une route prioritaire. Survient d'une rue latérale déclassée une voiture dont le conducteur senior ne respecte pas la perte de priorité et c'est l'accrochage. Au moment où les conducteurs sortent de leur véhicule pour le constat survient un agriculteur qui leur dit : Venez faire le constat dans ma grange, car si une voiture de Gendarmerie passe, vous aurez des ennuis... Je rappelle que le 30 janvier 2023 le journal 24 Heures publiait un article intitulé « Le test médical pour les conducteurs âgés est inutile. » Il est écrit qu'une nouvelle étude du Bureau de prévention des accidents conclut à l'inefficacité du contrôle d'aptitude obligatoire pour les plus de 75 ans. Le BPA a aussi fait une comparaison avec l'Allemagne et l'Autriche, qui ne connaissent pas d'obligation pour leurs conducteurs seniors. Or le ratio accident/kilomètre parcourus y est identique à celui de la Suisse. La France ne connaît également pas d'examen médical.

Si le contrôle médical d'aptitude à la conduite n'est pas l'instrument adéquat, quelles solutions sont envisageables ? Le Conseil national en avait débattu en 2019 à la faveur d'une proposition du Conseiller national Pierre-André Page qui avait fini par être rejetée. Le Fribourgeois demandait de remplacer l'examen médical par une formation sur route pour les plus de 75 ans. Lors du débat, les élus médecins ont argué qu'en marge de la formation, un contrôle médical reste à leurs yeux incontournable, y compris pour la vue.

Sur le plan légal, les examens médicaux sont réglés par l'Art. 27 de l'Ordonnance réglant l'admission à la circulation routière (OAC) et l'annexe 1 de l'OAC (exigences minimales requises.)

Et en son point 6, maladies neurologiques, l'annexe 1 dit : « Pas de maladies ou conséquences de blessures ou d'opérations du système nerveux central ou périphérique ayant des effets importants sur l'aptitude à conduire avec sûreté un véhicule automobile. Pas de troubles ou de pertes de la conscience. Pas de troubles de l'équilibre. » Les examens neurologiques ont donc une base légale. Le tout est de savoir où l'on place le curseur !

Et 24 Heures du 8 juin 2024 nous apprend que le Conseil fédéral a ouvert une consultation concernant deux révisions d'ordonnances dans le domaine de la circulation routière et qui dure jusqu'au 30 septembre 2024. La révision partielle de l'ordonnance réglant l'admission à la circulation routière vise, d'une part, à moderniser la formation des élèves conducteurs. L'utilisation sûre de systèmes d'automatisation devrait désormais faire partie du cours théorique. Elles ne devraient pas concerner les seniors. Je rappelle que le TCS organise des cours théoriques et pratiques pour les seniors.

## Avec cette pétition je demande :

Rendre crédible le test neurologique. Il est par exemple excessif de demander à un conducteur de 90 ans qui veut garder son permis de marcher sur la pointe des pieds, puis sur les talons et ensuite comme un mannequin, les pieds l'un devant l'autre.

Si l'examen chez le généraliste ne se passe pas très bien et que le non-renouvellement du permis est proposé, le patient doit être envoyé chez un neurologue pour un deuxième avis et renseigné sur les possibilités de recours. Un retrait définitif de conduire contre l'avis de la personne concernée doit être confirmée par deux médecins au moins.

Examiner les possibilités de collaboration avec le TCS, le Centre Leenaads de la Mémoire du CHUV et les moniteurs d'auto-école qui collaborent avec cette institution. Les démarches entreprises ont pour but de permettre aux seniors de garder leur permis le plus longtemps possible.

Être conscient que beaucoup de seniors ne roulent plus en ville mais se contentent de petits parcours la journée.

Se rappeler que pour beaucoup de personnes devoir rendre son permis est une épreuve douloureuse surtout s'ils habitent la campagne.

**A l'heure actuelle, beaucoup de personnes ont le sentiment que les examens actuels ont pour but de faire comprendre aux seniors qu'ils doivent arrêter de conduire.**

Cheseaux-sur-Lausanne, le 12 août 2024

François Brélaz

